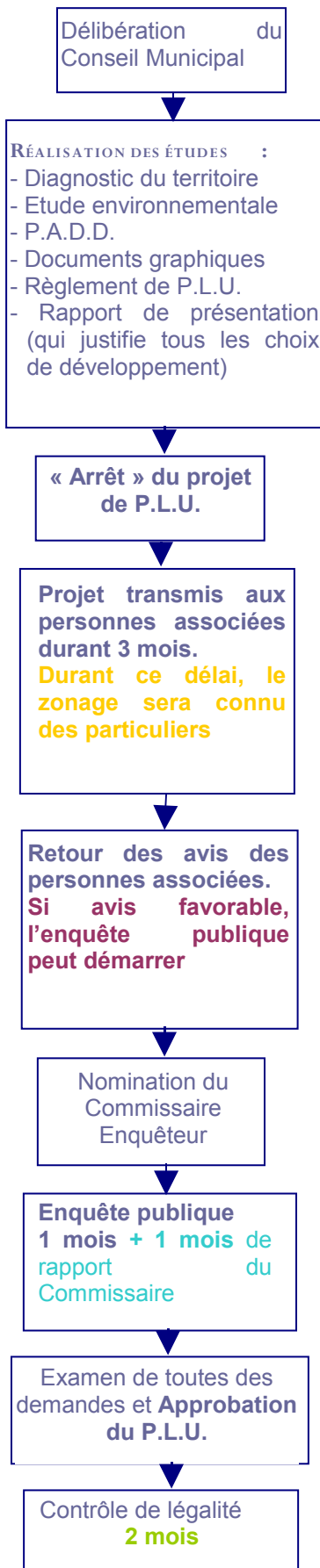


REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE SALLANCHES



OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Notre P.L.U. est en phase d' « arrêt ». Cela signifie que les études énumérées ci-contre sont achevées et illustrent les grandes orientations fixées par le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Ces orientations, présentées lors de la réunion publique n°2 le 19 octobre 2007, sont rappelées ci-après :

1. valoriser le cadre de vie des Sallanchards et promouvoir un développement du territoire communal soucieux de la qualité urbaine, environnementale et du développement durable
2. conforter le développement économique en s'appuyant sur l'attractivité du territoire Sallanchard
3. maîtriser le développement urbain et diversifier l'offre en logements tout en veillant à maintenir l'équilibre social
4. renforcer les équipements publics et touristiques, valoriser le patrimoine local
5. maîtriser les déplacements, diversifier les modes de déplacements et réorganiser les stationnements.

LA PROCEDURE D'ARRÊT

Le Conseil Municipal a arrêté le projet de révision du P.L.U. dans sa séance du 20 novembre 2009.

Le dossier est ensuite transmis à l'ensemble des personnes associées à la révision (Services de l'Etat, Chambres consulaires, etc.) pour avis durant 3 mois.

Durant ce délai, les documents sont mis à la disposition du public afin que les particuliers puissent prendre connaissance du zonage de leurs parcelles, et ce, avant l'Enquête publique.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Celle-ci devrait avoir lieu au printemps 2010 et permettra à chaque citoyen de venir s'exprimer sur le zonage du P.L.U.

Un registre sera mis à disposition et les doléances pourront y être consignées. Ces observations, accompagnées du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, seront examinées avec les personnes associées.

L'APPROBATION

Le projet définitif sera approuvé par le Conseil Municipal et applicable dans les conditions réglementaires prévues par le code de l'urbanisme.

Document non contractuel